Titres professionnels de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger

12 MAI 2021



Le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, a publié un Arrêté du 12 avril 2021 relatif au titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.

- Le référentiel d'évaluation relatif au titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger est modifié. Il est disponible sur le site www.travail-emploi.gouv.fr.
- Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux sessions d'examen débutant à compter du 1er juillet 2021.

Consulter le décret